



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 42977

## Texte de la question

Mme Ségolène Royal interroge M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur son projet de réforme de l'assurance maladie. Celui-ci ne garantit ni l'avenir du système de santé ni l'égalité d'accès à des soins de qualité. Il ne permettra pas davantage de combler les déficits, qui n'ont jamais été aussi élevés alors que les comptes de la sécurité sociale étaient en excédent en 1999, en 2000, en 2001 ! Seuls les assurés sociaux sont sanctionnés. Avec la franchise de 1 euro sur les consultations et la nouvelle augmentation du forfait hospitalier, le choix est fait du déremboursement ; avec l'augmentation de la CSG pour les retraités et les salariés, celui de la hausse des prélèvements ; avec la prolongation de la CRDS, celui de reporter la dette sociale sur les générations futures. Nous sommes loin de la solidarité nationale et de la responsabilisation ! Quant aux professionnels de santé, ils ne sont pas incités à s'inscrire dans une démarche de prévention et de qualité. Au contraire, les spécialistes sont autorisés à des dépassements d'honoraires lorsqu'un patient ne sera pas passé par un médecin traitant ! En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour moderniser le système de santé en garantissant le droit de tous à la santé.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Ségolène Royal](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42977

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : généralités

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 juillet 2004, page 5056